



TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR (TRICE) DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

OBJECTIFS :

Obtenir une qualification, qui valide la capacité à réaliser en sécurité le transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun (CTCR).

PUBLIC :

Toute personne souhaitant devenir conducteur(trice) de transport en commun sur route.

PRE-REQUIS :

Etre titulaire du permis B en cours de validité

Etre âgé d'au moins 21 ans

L'aptitude à suivre la formation a été validée par AFA (appréciation basée sur les connaissances du socle commun).

Attention :

Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire avant d'intégrer la formation.

CONTENU :

Conforme au Référentiel Emploi Activités Compétences (R.E.A.C.) et au Référentiel de Certification (R.C.)

Il permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun.
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun.
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun.
- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun.
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs diplômés ou qualifiés du transport, détenteurs d'une expérience professionnelle dans le secteur. Formateurs du groupe AFA ayant suivi des modules de formation à la pédagogie accompagnés de réactualisation régulière de leurs connaissances.

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Jean-François NELZY

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats
- Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Aire d'évolution (équipé d'un arrêt commercial)



TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR (TRICE) DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

- Véhicules école (Conduite individuelle sur route : 30 heures passées à bord du véhicule en circulation dont 25 heures effectives de conduite individuelle).
- Equipement Spécifique : girouette, GPS, caisse de bord et fonds de caisse, billetterie...

DATES DE FORMATION :

Veillez consulter le centre de formations AFA.

DURÉE :

434 heures réparties (12 semaines et 2 jours) sur le site de formation en continu.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur

Evaluations continues réalisées pendant le parcours de formation (ECF)

Réalisation d'un dossier professionnel présentant des exemples de pratiques professionnelles acquises pendant la formation ou au cours de l'expérience professionnelle du stagiaire.

Epreuves anticipées pendant la formation

si le candidat n'est pas titulaire de la catégorie D du permis de conduire (1ère session)

- Questionnaire professionnel : Epreuve Théorique Générale du permis de conduire,
- Mise en situation professionnelle : Prise en charge et maniabilité du véhicule (IESM),
- Mise en situation professionnelle : Conduite

Epreuves de la session d'examen (35 heures) :

- Questionnaire professionnel,
- Mise en situation professionnelle : Réalisation d'une prestation de transport,
- Entretien technique
- Entretien avec les jurys
- Entretien Final

SANCTION VISÉE :

Titre Professionnel de Conducteur(trice) du Transport en Commun sur Route (TP. CTCR-Code titre TP-00071). Ce Titre, de niveau V, délivré par le Ministère chargé du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social, permet l'obtention par équivalence des :

- Permis D
- FIMO, Qualification initiale de conducteur routier de voyageurs (CQC)
- Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies.

Attestation de fin de formation.